



**MAIRIE**

**42330 CUZIEU**

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2023**

Affiché le 11 JUILLET 2023

En exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le Lundi 10 juillet 2023 à 20 heures 00 en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François RASCLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 05 juillet 2023

**Présents :** Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - ~~Vincent GRANJON~~ - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - ~~Joëlle JULLIEN~~ - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - ~~Philippe BOULOUMIÉ~~ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - ~~Cédric PASSOS~~ - ~~Nadège JACHEZ~~ - ~~Ivann LECOURT~~ - Lucie TEPPE DUPELOT - ~~Vincent CLAPEYRON~~

**Excusés avec pouvoirs :** Vincent GRANJON à Ghislaine GARNIER  
Philippe BOULOUMIÉ à Gérard LECLERCQ  
Nadège JACHEZ à Lucie TEPPE DUPELOT  
Joëlle JULLIEN à Marie José GUBIEN

**Excusés :** Cédric PASSOS – Ivann LECOURT – Vincent CLAPEYRON.

**Secrétaire de séance :** Gérard LECLERCQ

La séance est ouverte à 20 heures 00.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Les comptes rendus des séances du 09 juin 2023 sont approuvés à 16 voix pour.

**BUDGET COMMUNAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget communal 2023,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'inscrire des crédits en dépenses et recettes d'investissement au compte 165 CAUTION (remboursement et encaissement des cautions des locataires)

Section d'investissement – Dépenses	Chapitre 16 – article 165	1 500 €
Section d'investissement – Recettes	Chapitre 16 – article 165	1 500 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la décision modificative n° 2
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour :

- approuve la décision modificative n° 2
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que la 6<sup>ème</sup> classe est maintenue à l'école. L'assemblée remercie les parents d'élèves pour leur implication
- Monsieur le Maire et le Conseil Municipal tiennent à féliciter Monsieur JACHEZ pour l'acte de civisme dont il a fait preuve en intervenant lors du cambriolage dont a été victime le restaurant Le Forez.
- ÉTAT DES DÉCISIONS
  - Par décision en date du 30 juin 2023, un contrat a été signé avec la Société France ALARME domiciliée 18 allée Purcell à Saint Etienne pour la maintenance du système d'alarme intrusion à la mairie, à l'école et au Centre Technique Municipal, du 01/07/2023 au 30/06/2026. La redevance annuelle forfaitaire est de 1 104.00 € T.T.C.
  - Par décision en date du 30 juin 2023, un contrat a été signé avec la Société France ALARME domiciliée 18 allée Purcell à Saint Etienne pour un abonnement GSM pour le système d'alarme intrusion du Centre Technique Municipal, du 01/07/2023 au 30/06/2026. La redevance annuelle forfaitaire est de 169.92 € T.T.C.

La séance est levée à 21 h 00.

Le Secrétaire de séance,  
Gérard LECLERCQ



Le Maire,  
Jean-François BASCLE

